

Direction de l'Enfance
V. VAYRAC

Services Scolaire/ Périscolaire
Affaire suivie par
B. FERAULT / A. AGBODJI

Draveil, le 31 juillet 2025

Tél : 01 69 52 78 52/ 79 57/ 79 58

Objet : Rentrée scolaire 2025/2026
Informations à destination des familles.

Chers parents,

La rentrée des classes, moment de découvertes, de curiosités et d'apprentissage, reste une étape marquante pour les enfants et leurs familles.

A l'approche de cette nouvelle année scolaire, je souhaite vous transmettre **les principales informations concernant l'organisation du lundi 1^{er} septembre**, ainsi que les conditions d'accès aux différents services municipaux.

Ces dispositions visent à garantir un accueil sécurisé et respectueux des règles en vigueur.

Accueils des élèves – Lundi 1^{er} septembre :

- **Pour les maternelles (hors Petite Section) et les CP**, un seul parent pourra accompagner son enfant jusqu'à la cour de l'école.

L'accès aux locaux intérieurs ne sera pas autorisé aux parents.

- **Pour les petites sections**, un adulte pourra accompagner son enfant jusqu'en classe les deux premiers jours de la rentrée, soit les lundi 1^{er} et mardi 2 septembre uniquement.

Je tiens à vous rappeler que toute personne ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'accès au sein de l'école.

Accueils périscolaires (APS) :

- Dès le lundi 1^{er} septembre, les accueils du matin et du soir accueilleront tous les enfants inscrits avant cette date.

Il est donc essentiel que le dossier d'inscription de votre enfant soit complet et remis avant la rentrée scolaire via l'Espace Familles.

.../...



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 3, avenue de Villiers - BP 50 - 91211 Draveil Cedex

Tél. : 01 69 52 78 78 • Fax : 01 69 83 01 20 • Courriel : courrier@mairiedraveil.fr

Restauration Scolaire :

- L'inscription se fait sur l'espace Familles et **reste obligatoire**.

A titre exceptionnel, les enfants non encore inscrits pourront être accueillis à la restauration le jour de **la rentrée scolaire uniquement**.

Les enfants disposant d'un P.A.I. devront apporter leur panier repas, conformément à la réglementation.

Rappel important :

- **L'inscription est nécessaire pour toutes activités périscolaires** : restauration, APS, accueil de loisirs, transport, étude dirigée, même si l'enfant ne les fréquente pas toutes.

La Ville met tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Je compte sur votre collaboration pour nous accompagner dans cette démarche.

Je souhaite à tous les enfants et à leurs parents une excellente rentrée scolaire.



(QR code Portail Familles)



Richard PRIVAT

Maire de Draveil

Vice-Président de la CAVYVS